

Zeitschrift: Swiss review : the magazine for the Swiss abroad
Herausgeber: Organisation of the Swiss Abroad
Band: 28 (2001)
Heft: 5

Artikel: Une épargne sûre et rentable
Autor: Nassar, Elisabeth
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-906708>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 28.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Une épargne sûre et rentable

Les Suisses épargnent volontiers. Avec un compte Soliswiss, les Suissesses et Suisses de l'étranger effectuent leurs placements en toute sécurité, bénéficient d'une bonne rentabilité, et témoignent en même temps de leur solidarité avec les autres Suisses de l'étranger.

Si les comptes d'épargne Soliswiss sont, depuis plusieurs décennies, si appréciés par les Suisses de l'étranger, il y a à cela de nombreuses raisons. L'épargne est bien rémunérée (normalement à 3,5%, actuellement à 3%) et elle n'est pas soumise à l'impôt anticipé. Le capital est en tout temps disponible. Soliswiss ne débite pas de frais administratifs. Enfin, s'ajoute à cela la stabilité du franc suisse. Tous ces avantages garantissent un placement tout à la fois sûr et rentable.

Soliswiss met deux systèmes d'épargne à la disposition de ses membres.

Épargnes annuelles – Épargnes uniques

En choisissant l'épargne annuelle, le membre s'engage à verser chaque année un montant déterminé, qu'il peut toutefois par la suite augmenter ou réduire selon ses désirs (versement annuel minimal: CHF 100.-). Un compte d'épargne annuelle peut être transformé en épargne unique dès qu'il présente un solde de CHF 2000.- au moins.

Avec le système d'épargne unique, le membre choisit librement le montant de l'épargne qu'il souhaite effectuer. Il peut par la suite l'augmenter ou le réduire (épargne unique minimale: CHF 2000.-).

Dans les deux systèmes d'épargne, le capital investi est en

tout temps à disposition du membre Soliswiss, qui n'a toutefois droit aux intérêts de son placement qu'à l'écoulement d'un délai de trois ans.

En cas de décès

Le décès d'un membre Soliswiss est automatiquement annoncé par la représentation suisse compétente. Soliswiss contacte alors immédiatement les héritiers ou leur représentant.

Prime de risque politique

Chaque membre Soliswiss contribue au fonds d'indemnisation par le versement d'une prime de risque annuelle. En contrepartie, Soliswiss s'engage à verser une indemnité forfaitaire à ses membres qui perdent leurs moyens d'existence pour des raisons politiques. La prime annuelle de risque est d'au moins 0,6% de l'épargne unique et 10% du versement annuel (mais au moins CHF 40.- par an). Elle est débitée sur le compte d'épargne en début de chaque année de sociétariat. L'épargnant obtient ainsi une garantie d'indemnisation forfaitaire qui se monte à 250 fois la prime payée (garantie minimale: CHF 10 000.-).

Quel type de compte choisir?

Un compte d'épargne unique offre une meilleure rentabilité, mais une moins bonne protection contre le risque politique que le compte d'épargne annuelle. Si l'on préfère le système d'épargne unique tout en désirant une bonne protection contre le risque politique, il est possible d'augmenter la garantie au moyen d'une contribution volontaire au risque.

Elisabeth Nassar
Directrice Soliswiss

Soliswiss – un lien solide avec la Suisse



«Je rêvais de vivre de nouvelles expériences. Mon rêve de jeunesse s'est réalisé à Rome. Grâce à mon compte d'épargne Soliswiss, je sais que j'ai toujours une petite réserve en lieu sûr.»

Monica Liberti-Meyer, illustratrice et peintre, à Rome depuis 1975.

Soliswiss vous offre la sécurité: des produits de prévoyance attrayants, d'intéressantes possibilités d'épargne, des assurances maladie bien adaptées, et une protection financière en cas de perte des moyens d'existence pour des causes politiques.

soliswiss:

Merci de remplir entièrement et en lettres d'imprimerie

Faites-moi parvenir sans engagement la documentation Soliswiss détaillée, en:

- ☐ allemand ☐ français
☐ italien ☐ anglais
☐ espagnol (Certaines brochures ne sont pas disponibles en espagnol.
 Veuillez indiquer une langue de remplacement.)

Je suis: ☐ membre (No. _____) ☐ non-membre

Nom (M./Mme) _____

Prénom _____

Date de naissance (JJ/MM/AA) _____

Rue _____

No postal, Ville _____

Pays de résidence _____

Téléphone _____

Fax _____

E-Mail _____

Merci d'envoyer à:

Soliswiss, Gutenbergstrasse 6, CH-3011 Berne

Tel ++41 31 381 04 94, Fax ++41 31 381 60 28

E-Mail: info@soliswiss.ch, Internet: www.soliswiss.ch